



APPEL DE PROJETS

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air


Mise en contexte

Le Programme d'aide financière pour le développement et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air (ci-après appelé le «Programme») est issu du plan d'action de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne. La création de ce programme est une mesure visant à mieux répondre aux besoins de la population dans la prestation d'offre de services sur notre territoire en référence aux études démontrant les carences d'activités offertes pour la clientèle moins active.

Objectifs du programme

Le Programme supportera en priorité des projets favorisant la pratique d'activités chez les citoyens tout en rejoignant les principes et les orientations de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne, soit :

- Favoriser l'accessibilité à la pratique (physique, temporelle, socio-économique);
- Favoriser la participation à des clientèles peu ou pas actives;
 - ✓ Les adolescentes;
 - ✓ Les hommes âgés;
 - ✓ Les personnes avec des limitations;
- Encourager les comportements éthiques, sécuritaires et écoresponsables;
- Améliorer la qualité du service et de l'expérience client.



Le Programme privilégie les projets se distinguant des activités existantes sur le territoire.



Projets non admissibles

- Événements, tournois et spectacles ;
- Projets soutenus par la Ville de Terrebonne ou admissibles aux programmes issus des politiques de soutien à la vie associative ;
- Levées de fonds ;
- Commandites ;
- Aménagement permanent sur les plateaux sportifs municipaux.

Organismes admissibles

- Les organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- Les organismes reconnus locaux seront priorisés ;
- Les écoles ou les institutions ;
- Les tables de concertation ;

Aide financière

- Le Programme prévoit une aide financière maximale de 80% des dépenses admissibles ;
- Le 20% restant doit être une implication financière de l'organisme promoteur (les ressources régulières de l'organisme ne peuvent être comptabilisées). Par contre, l'organisme pourra combler le 20% par des revenus tels que des subventions, des frais de participation, des commandites, etc. ;
- L'enveloppe globale pour le programme en 2019 est de 25 000\$;
- L'aide maximale par projet est de 5 000\$;
- Le versement de l'aide financière se fera en deux temps: 75% du montant à l'acceptation du projet et 25% au dépôt du bilan.





Critères d'admissibilité des projets

- Présenter les projets par un organisme admissible ;
- Remplir le formulaire de demande de subvention ([annexe I](#)) ;
- Déposer les projets au plus tard le 27 septembre à 16 h ;
- Fournir les pièces et documents exigés lors du dépôt de la demande ;
- Être en lien avec les objectifs du Programme et la mission de l'organisme ;
- Les projets déposés doivent être planifiés pour une période maximale de douze mois ;
- Le promoteur doit prévoir des mécanismes d'évaluation pour encadrer et suivre la réalisation et la réussite de son projet ;
- Le projet doit se tenir sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;
- Les projets scolaires devront être offerts à toute la population de Terrebonne et/ou dans son district.

Dépenses admissibles

- Les salaires et les frais de fonctionnement reliés au projet ;
- Les contrats de service ;
- Les dépenses en matériel et équipements ;
- Les frais de communication ;
- D'autres frais directement reliés au projet pourraient être acceptés ;
- Les outils de communication soutenant la réalisation des activités régulières.

Restrictions

- Les dépenses admissibles relatives au projet sont comptabilisées dès la date d'acceptation du financement ;
- Les contributions provenant du Programme ne peuvent servir au financement de la dette d'un organisme, au remboursement des emprunts à venir, au financement d'activités régulières d'un organisme ou au financement d'un projet déjà réalisé ou en voie de l'être.

Pièces et documents requis

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration de l'organisme désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le dossier et à signer les documents afférents ;
- Formulaire ([annexe I](#)) dûment rempli et signé par l'organisme demandeur ;
- États financiers de la dernière année ;
- Preuve de participation des partenaires au projet, s'il y a lieu. Ces preuves peuvent être :
 - ✓ Résolution du conseil d'administration ;
 - ✓ Confirmation du financement ;
 - ✓ Lettres d'appui ou d'intention ;
- Budget du projet (un fichier Excel peut être joint au formulaire si nécessaire).

IMPORTANT

La Ville de Terrebonne ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

Processus d'attribution

CALENDRIER	
Début de l'appel de projets	Août 2019
Fin de l'appel de projets	27 septembre 2019
Annonce des aides financières	Novembre 2019
Signature des ententes	Décembre 2019
Fin des projets	30 novembre 2020 au plus tard
Reddition de comptes	Novembre 2020 ou un mois suivant la fin du projet

Critères d'analyse des projets

CRITÈRES	POINTAGE
LE PROJET	
La concordance du projet avec les objectifs de la Politique et du Programme	20
La clientèle rejointe (nombre, diversité)	15
L'originalité du projet	10
Le projet répond à un besoin du milieu	10
La non-duplication avec des activités existantes	10
Le territoire visé (local 10, secteur 8, MRC 6, régional et provincial 4)	10
Le réalisme du projet (budget, nombre de participants attendus, logistique, etc.)	10
La durée de l'activité	5
LE PROMOTEUR	
La capacité de gestion et financière du promoteur	5
L'implication du milieu	5
TOTAL	100

Analyse des projets

La Commission des loisirs, du sport et du plein air a pour mandat de recommander à la Ville de Terrebonne le choix des projets retenus. Un comité d'évaluation formé des personnes suivantes a pour sa part le mandat d'analyser les projets déposés selon la grille et de présenter les résultats à la Commission :

- Un régisseur de la Direction du loisir et de la vie communautaire ;
- Deux ressources externes.

Pourra également être présent, un délégué de la Commission comme observateur.



ANNEXE I

Formulaire de demande

APPEL DE PROJETS

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Pour le développement, l'initiation et le soutien d'activités physiques, sportives ou de plein air

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DU PROMOTEUR

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER ET AUTORISÉE À SIGNER LES DOCUMENTS¹

FONCTION

ADRESSE DU PROMOTEUR

N° D'IMMEUBLE ET RUE

CODE POSTAL

MUNICIPALITÉ

N° DE TÉLÉPHONE

N° DE TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

SITE WEB

¹ Prendre note qu'une résolution du conseil d'administration de l'organisme promoteur désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisme dans le dossier est exigée.



2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

2.1 TITRE DU PROJET

2.2 DURÉE DU PROJET (DÉLAI MAXIMAL 31 AOÛT 2020)

DATE PRÉVUE DE DÉBUT DU PROJET

DATE PRÉVUE DE FIN DU PROJET

FRÉQUENCE

DURÉE TOTALE DU PROJET : _____ SEMAINES



2.3 PRÉSENTATION DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez votre projet en précisant le caractère unique ou l'originalité de celui-ci (indiquez les différentes activités et le calendrier de réalisation).



PRÉCISEZ LES OBJECTIFS DU PROJET

À QUELLE CLIENTÈLE S'ADRESSE VOTRE PROJET? (TABLEAU DES ÂGES, LE NOMBRE ATTENDU, LA CLIENTÈLE VISÉE).

DE QUELLE FAÇON VOTRE PROJET RÉPOND À UN BESOIN EXPRIMÉ PAR VOS MEMBRES OU PAR LES CITOYENS?



DANS QUEL(S) SECTEUR(S) DE LA VILLE SERA DÉPLOYÉ VOTRE PROJET ?
(PRÉCISEZ DANS QUEL GENRE DE LIEU SE DÉROULERA VOTRE PROJET).

EST-CE QUE VOTRE PROJET VISE À RESPECTER LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE DU SPORT SOIT LES PRINCIPES D'ACCESSIBILITÉ, D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, DE QUALITÉ DE SERVICE, LA CONTRIBUTION DU MILIEU, LA COHÉRENCE ?

DE QUELLE FAÇON COMPTEZ-VOUS FINANCER LE 20% DU BUDGET NON FINANCÉ PAR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ?

QUELS SERONT LES MOYENS DE COMMUNICATION POUR NOMMER LA VILLE COMME PARTENAIRE DE VOTRE ÉVÉNEMENT ?



3. BUDGET PRÉVISIONNEL

PRÉCISEZ, S'IL Y A LIEU, CHAQUE POSTE BUDGÉTAIRE (AU BESOIN, AJOUTEZ DES LIGNES OU JOINDRE VOTRE BUDGET EN ANNEXE DU FORMULAIRE).

3.1 DÉPENSES ADMISSIBLES PRÉVUES	
Salaire x personnes à \$/h x durée du projet	
Avantages sociaux et part de l'employeur (portions de charge de l'employeur reliées au salaire)	
Personnes-ressources / Honoraires professionnels	
Frais de déplacement	
Location de locaux	
Équipements et matériel	
Promotion et publicité	
Communication, téléphone, fax, Internet, poste	
Imprimerie, photocopie	
SOUS-TOTAL	
Frais d'administration: maximum de 10% du budget sollicité	
TOTAL DES DÉPENSES	



3.2 REVENUS PRÉVUS	
SOURCES DE FINANCEMENT	
Sources de financement	
AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	
Revenus liés aux activités du projet	
Autres	
CONTRIBUTION DU MILIEU	
Subvention demandée à la Ville de Terrebonne (maximum 80%)	
TOTAL DES REVENUS	

4. TRAITEMENT | LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE SIGNÉ POUR QUE LA DEMANDE SOIT ADMISSIBLE. UNE DES CONDITIONS ESSENTIELLES POUR RECEVOIR LA SUBVENTION

Le promoteur s’engage à tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l’ensemble des dépenses imputables au projet et à remettre à la fin un rapport à la Ville présentant les résultats du projet ainsi qu’un rapport financier couvrant les coûts réels et les dépenses payées ou le dépôt d’un rapport financier produit par un comptable externe, à l’exclusion des avis au lecteur portant sur la période de la réalisation du projet.

5. SIGNATURE

Je _____, représentant(e) dûment autorisé(e) par résolution du conseil d’administration ou des instances dirigeantes de l’organisme _____ requérant, fais une demande officielle de subvention au montant de _____ \$ à la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme de soutien financier pour la création, le soutien ou la bonification d’activités physiques, sportives ou de plein air.

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent formulaire et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tout point.

SIGNATURE

FONCTION

DATE